



# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2011

Etaient présents avec voix délibérative :

AMANCY - Mme DELAVENAY - M. MEYNET - M. ROSNOBLET  
ARENTHON - MM. VELLUZ - BROUARD - MOENNE  
CORNIER - MM. ALLARD - BOEX - CONTAT - MOUILLE  
ETEAX - MM. ROSSET - GAUD - MARTIN - RATSIMBA  
LA CHAPELLE - MM. MARMOUX - Mme LAPIERRAZ  
LA ROCHE - Mme CONTAT - M. DUPONT - Mme GENAND - MM. PATERNAULT  
M. PERROT - Mme THABUIS L.  
ST LAURENT - Mme CADORET - Mme MALININE - M. MARGOLLIET  
ST PIERRE - MM. GAILLARD - BESSON - BUFFLIER - DUJOURD'HUI - Mme ESPINASSE  
M. GONON - Mme MUNARI - Mme PEREZ  
ST SIXT - MM. BOUCHET - HARMAND - Mme MOURER.

Ont donné pouvoir : Mme CAUHAPE - MM. CHATELAIN - DESCHAMPS-BERGER -  
ENCRENAZ - Mme PRUVOST - M. THABUIS - Mme SIBIL -  
Mme ROCH

Suppléants présents sans voix délibérative : Mme SAGE - Mme VIOLETT

Excusés : Mme BOEX - Mme DERIAZ - M. BOUQUERAND

Personnel de la C.C.P.R : M. MEYNET - Directeur Général des Services  
M. DEBORD - Directeur des Services Techniques  
Mme DUNAND - Responsable des Services Financiers



Monsieur le Président remercie Madame CADORET - Maire de SAINT LAURENT - et ses conseillers de recevoir le Conseil Communautaire dans sa commune.

Il salue les membres de la presse et du public présents.

~~~~~

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les délégués de leur présence et en annonçant les personnes excusées.

Le pouvoir présenté par Mme DERIAZ Isabelle est annulé.  
En effet, cette dernière a désigné Mme Michelle GENAND déjà titulaire du pouvoir de Mme CAUHAPE.  
Madame DERIAZ sera mentionnée comme excusée sur les délibérations et le procès verbal de cette réunion.

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

~~~~~

Madame Chantal DELAVENAY est désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Avant d'engager la discussion par l'ordre du jour, Monsieur le Président demande qu'un point soit inscrit à cette réunion :

- ① ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS  
. Demande de subvention auprès de l'ADEME

*A l'unanimité des présents,  
cette question est inscrite à l'ordre du jour.*

~~~~~

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

*A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.*

~~~~~

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 MAI 2011

Aucune observation n'étant soulevée ; le compte rendu est approuvé.

*A l'unanimité des présents, le compte-rendu est approuvé.*

## 2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Délibérations n° 2011-28 / 2011-29 / 2011-30 / 2011-31 / 2011-32

Monsieur le Président informe l'assemblée que le principal sujet de cette réunion est les comptes administratifs 2010 qui permettent de faire un point sur nos différents budgets et sur la situation de nos finances.

Monsieur Le Président demande au conseil s'il souhaite procéder au vote compte administratif par compte administratif ou au vote de l'ensemble des comptes présentés.

*A l'unanimité, le Conseil souhaite procéder au vote  
de l'ensemble des comptes administratifs.*

Madame DUNAND est invitée à prendre la parole.

Elle annonce au conseil communautaire que la présentation des comptes administratifs 2010 sera différente des autres années.

En effet, elle a présenté les grandes lignes de ce budget sous forme de tableaux et graphiques pour les trois budgets principaux de la C.C.P.R. : Budget PRINCIPAL - Budget ORDURES MENAGERES et budget ASSAINISSEMENT.

### ↳ Budget PRINCIPAL

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes 2010	2 541 611.19
Dépenses 2010	3 044 710.94
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-503 099.75</b>
Résultat antérieur reporté (déficit)	559 072.40
<b>Solde cumulé invest.</b>	<b>-1 062 172.15</b>
Recettes restant à encaisser (reports)	128 304.00
Dépenses restant à réaliser (engag.)	108 602.24
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-1 042 470.39</b>

**EXPLOITATION**

Recettes 2010	9 534 689.28
Dépenses 2010	7 791 497.62
<b>Résultat 2010</b>	<b>1 743 191.66</b>
Résultat antérieur reporté (Excédent)	255 710.98
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>1 998 902.64</b>

Concernant la partie « 1.4 – Répartition du produit fiscal global levé sur le territoire du Pays Rochois entre les différents niveaux de collectivités » de la présentation, Monsieur le Président fait remarquer que la recette fiscale totale représente plus de 25 millions d'euros. Il est important de connaître ce chiffre.

Sur cette même page, Monsieur ALLARD demande de préciser ce que l'on entend par Taxe Spéciale d'Équipement.

*Madame DUNAND lui répond qu'il s'agit d'une taxe instituée au profit de l'Établissement Public Foncier - E.P.F. - qui permet des acquisitions foncières et immobilières.*

Monsieur ALLARD souligne que ces recettes ne concernent que ceux qui ont adhéré à cet organisme.

Sur le point « 1.5 - Informations financières », Madame DUNAND précise que le produit des quatre taxes est un indicateur de pression fiscale.

Toutefois, elle précise que les données 2008 sont à prendre avec prudence : on ne sait pas à quel type de communautés de communes l'on a à faire. Tout dépend des compétences prises d'où la difficulté de comparaison.

Elle souligne que la pression fiscale de la C.C.P.R. a pu paraître élevée aux yeux des services de l'État et a fait l'objet d'une discussion avec eux.

Monsieur le Président intervient au sujet des comparaisons qui sont à prendre avec précaution. Il est difficile de comparer des communautés de communes qui n'ont pas les mêmes compétences.

Il ajoute que la pression fiscale ira en diminuant.

La C.C.P.R. a l'obligation d'inverser la tendance. Elle a remboursé un emprunt de 470 000 € qui viendra en déduction dans le compte administratif 2011.

Monsieur le Président indique que la C.C.P.R. a intérêt avec les nouvelles données fiscales à organiser au mieux le fonctionnement de la collectivité et à être vigilants notamment dans le choix des investissements.

Cette situation fiscale impose de réfléchir différemment.

Dans les dépenses de fonctionnement, Madame DUNAND fait remarquer que sur les frais financiers la tendance est à la baisse.

Dans la somme de 364 076.28 € sont inclus 22 801 € correspondant à la pénalité versée par la C.C.P.R. dans le cadre d'un remboursement anticipé d'un emprunt et remplacé par un emprunt renégocié avec un taux plus faible.

Monsieur le Président tient à préciser que cette opération s'est soldée positivement même si les frais de pénalité ont été élevés : la C.C.P.R. a enregistré un gain de 30 000 € sur l'emprunt renégocié.

Monsieur le Président invite l'assemblée à poser toute question au sujet de ce compte administratif. Aucune question n'est soulevée.

#### ↳ Budget ORDURES MENAGERES

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes 2010		368 513.70
Dépenses 2010		382 140.89
	<b>Solde d'investissement</b>	<b>-13 627.19</b>
Résultat antérieur reporté (déficit)		110 764.82
	<b>Résultat cumulé invest.</b>	<b>-124 392.01</b>
Recettes restant à encaisser (reports)		17 680.00
Dépenses restant à réaliser (engag.)		44 366.62
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-151 078.63</b>
<b>EXPLOITATION</b>		
Recettes 2010		1 906 414.88
Dépenses 2010		1 636 564.78
	<b>Résultat 2010</b>	<b>269 850.10</b>
Résultat antérieur reporté (Excédent)		127 437.26
	<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>397 287.36</b>

Madame DUNAND fait connaître le travail mené par ses services sur la redevance des particuliers, pour assujettir ceux qui ne s'acquittent pas de cette dernière.

Monsieur le Président souligne le travail de fond, de recherche des personnes qui ne paient pas et ce afin d'assurer une équité entre tous les redevables.

L'instauration de la redevance des professionnels a permis d'inverser la tendance sur ce budget et de ramener une plus grande égalité par rapport à ceux qui pourraient échapper à cette redevance. Chaque commune doit jouer le jeu et fournir les informations nécessaires à la C.C.P.R. pour que personne n'échappe au paiement de cette redevance.

Monsieur le Président tient à remercier la Commission Ordures Ménagères qui a beaucoup travaillé pour inverser la tendance en instaurant cette redevance.

Il rappelle qu'à une certaine époque, une discussion avait été engagée pour un passage à la taxe. La C.C.P.R. a décidé de poursuivre avec cette redevance, système le moins inéquitable.

De plus, il rappelle le lancement d'une étude incitative qui va permettre la mise en place de moyens permettant la réduction des déchets et la réalisation d'économies.

Monsieur le Président invite l'assemblée à poser toute question au sujet de ce compte administratif. Aucune question n'est soulevée.

### ↳ Budget ASSAINISSEMENT

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes 2010		7 689 131.39
Dépenses 2010		7 647 892.29
	<b>Solde d'investissement</b>	41 239.10
Résultat antérieur reporté déficit		-1 988 825.88
	<b>Solde cumulé invest.</b>	-1 947 586.78
Recettes restant à encaisser (reports)		2 200 809.70
Dépenses restant à réaliser (engag.)		268 386.47
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-15 163.55</b>
<b>EXPLOITATION</b>		
Recettes 2010		2 847 124.90
Dépenses 2010		2 295 293.07
	<b>Résultat 2010</b>	551 831.83
Résultat antérieur reporté (Excédent)		915 761.72
	<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>1 467 593.55</b>

Madame DUNAND indique aux membres du conseil que l'instauration de la part fixe en assainissement collectif et non collectif représente une recette d'environ 400 000 €.

Monsieur le Président précise que l'instauration de cette part fixe est une décision politique importante. La mise en œuvre d'une part fixe est justifiée par le fait que les dépenses en matière d'assainissement collectif et non collectif sont constituées en grande majorité d'éléments fixes sur lesquels les variations de consommation n'ont pas d'influence.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que des investissements importants ont été réalisés : la station d'épuration (coût 20 000 000 €), les collecteurs d'Orange, de Sonnex).

Aujourd'hui, l'effort doit se porter sur l'entretien de nos 160 kms de réseaux afin d'assurer un fonctionnement optimal de notre nouvelle station.

Monsieur le Président s'interroge : sans cette part fixe, comment aurions-nous pu financer les travaux ?

Il indique que les élus de la C.C.P.R ont eu le courage politique d'instaurer cette part fixe.

Monsieur le Président souligne que les travaux de construction de collecteurs neufs sont de l'ordre de 2 600 000 € en trois ans.

Monsieur le Président invite l'assemblée à poser toute question au sujet de ce compte administratif. Aucune question n'est soulevée.

#### ↳ Budget P.A.E. DU PAYS ROCHOIS

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes 2010	38 967.00
	Dépenses 2010	192 719.02
	<b>Solde d'investissement</b>	<b>-153 752.02</b>
	Résultat antérieur reporté (excédent)	163 174.17
	Recettes restant à encaisser (reports)	0.00
	Dépenses restant à réaliser (engag.)	0.00
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>9 422.15</b>
<b>EXPLOITATION</b>		
	Recettes 2010	396 529.83
	Dépenses 2010	939 992.81
	<b>Résultat 2010</b>	<b>-543 462.98</b>
	Résultat antérieur reporté (Excédent)	747 273.79
	<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>203 810.81</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes 2010	25 623.56
	Dépenses 2010	25 623.56
	<b>Solde d'investissement</b>	<b>0.00</b>
	Résultat antérieur reporté (déficit)	0.00
	Recettes restant à encaisser (reports)	0.00
	Dépenses restant à réaliser (engag.)	0.00
	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>EXPLOITATION</b>		
	Recettes 2010	32 435.12
	Dépenses 2010	32 435.12
	<b>Résultat 2010</b>	<b>0.00</b>
	Résultat antérieur reporté (Excédent)	0.00
	<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>0.00</b>

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilbert ALLARD - 2<sup>ème</sup> Vice-Président - pour procéder au vote.

Monsieur le Président quitte la salle.

Avant faire voter l'assemblée, Monsieur ALLARD tient à faire savoir qu'il a trouvé les documents de présentation de Madame DUNAND très sympathiques, faciles à lire et par conséquent, la félicite de son travail.

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents,  
approuve les comptes administratifs 2010 tels que présentés.*

Monsieur le Président est rappelé et remercie l'assemblée de sa confiance et ajoute que ces comptes administratifs sont le reflet de nos finances.

Il poursuit l'ordre du jour.

### 3. COMPTES DE GESTION 2010

Le Trésorier a communiqué les comptes de gestion 2010 du Budget Principal et des Budgets Annexes, dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs de la Collectivité, à savoir :

#### ↳ Budget PRINCIPAL

. Résultat investissement (déficit)	1 062 172,15 €
. Résultat de fonctionnement (excédent)	1 998 902,64 €

#### ↳ Budget ORDURES MENAGERES

. Résultat investissement (déficit)	124 392,01 €
. Résultat de fonctionnement (excédent)	397 287,36 €

#### ↳ Budget ASSAINISSEMENT

. Résultat investissement (déficit)	1 947 586,78 €
. Résultat de fonctionnement (excédent)	1 467 593,55 €

#### ↳ Budget P.A.E. DU PAYS ROCHOIS

. Résultat investissement (excédent)	9 422,15 €
. Résultat de fonctionnement (excédent)	203 810,81 €

#### ↳ Budget P.A.C. DU PAYS ROCHOIS

. Résultat investissement (excédent)	0,00 €
. Résultat de fonctionnement	0,00 €

Le Conseil Communautaire est invité à approuver les comptes de gestion 2010 tels que présentés ci-dessus.

*A l'unanimité des présents,*

*le Conseil approuve les comptes de gestion 2010 tels que présentés.*

**04. AFFECTATION DES RESULTATS 2010**  
Délibération n° 2011-32

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric MEYNET qui indique que les comptes administratifs 2010 du Budget Principal et des Budgets Annexes ayant été votés par le Conseil Communautaire, il est maintenant nécessaire de procéder à l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2010.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux différentes instructions comptables M14 & M4, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats soit en fonctionnement, soit en investissement en compte de réserve, avec néanmoins l'obligation de couvrir les déficits d'investissement et les besoins de financement des restes à réaliser.

Il est rappelé également que les résultats de l'exercice 2010 ont fait l'objet d'une reprise au budget primitif 2011.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation des résultats suivante :

<b>BUDGET</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>Besoin de financement en Investissement</b>	<b>Report en fonctionnement</b>
<b>PRINCIPAL</b>	1 998 902,64 €	1 042 470,39 €	956 432,25 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	1 467 593,55 €	15 163,55 €	1 452 430,00 €
<b>ORDURES MENAGERES</b>	397 287,36 €	151 078,63 €	246 208,73 €
<b>PAE</b>	203 810,81 €	-	203 810,81 €

*A l'unanimité des présents,  
l'affectation des résultats 2010 est approuvée.*

**05. POLE ENFANCE**  
Délibérations n° 2011-27 / 2011-34 / 2011-35 / 2011-36 / 2011-37 / 2011-38

↳ TRANSPORTS SCOLAIRES

➤ Attribution des marchés pour les circuits scolaires relatifs aux lots n° 01 à 12 - Année scolaire 2011 / 2012

Monsieur le Président du Conseil Général (organisateur de 1<sup>er</sup> rang) a lancé un appel d'offres ouvert à bons de commande pour le renouvellement des circuits de transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2011-2012.

Pour le territoire du Pays Rochois, douze lots sont concernés par cette consultation. Des avis de publicité ont été envoyés le 11 Janvier 2011 au BOAMP, au JOUE et au Dauphiné Libéré.

Au terme de la consultation soit le 21 Février 2011, six entreprises ont répondu :

- . BUSTOURS pour les lots n° 01 à 12 ;
- . ALP'BUS pour le lot n° 01 ;
- . DESBIOLLES pour le lot n° 02, 05, 06 et 07 ;
- . GAL pour les lots n° 03 et 04 ;
- . SABA pour le lot n° 08 ;
- . VEOLIA TRANSPORTS pour les lots n° 08, 09, 10, 11 et 12.

Dans sa séance du 22 Mars 2011, en fonction des critères jugement et de classement des offres prévus par le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40 %), la valeur technique (60 %), la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés comme suit :

N° LOT	ATTRIBUTAIRE	Montant Minimum annuel € HT	Montant Maximum annuel € HT	Montant Offre du candidat retenu HT
01	BUSTOURS	51 100	210 000	90 614,02
02	BUSTOURS	45 000	200 000	87 360,88
03	BUSTOURS	80 000	330 000	119 438,38
04	BUSTOURS	100 000	600 000	181 264,52
05	BUSTOURS	45 000	190 000	90 577,55
06	BUSTOURS	20 000	90 000	42 352,66
07	BUSTOURS	90 000	360 000	129 465,23
08	BUSTOURS	120 000	490 000	149 520,14
09	BUSTOURS	90 000	360 000	122 042,41
10	BUSTOURS	85 000	320 000	124 925,65
11	BUSTOURS	20 000	95 000	41 913,96
12	BUSTOURS	80 000	320 000	117 161,31

Les marchés seront conclus pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction. Les marchés s'exécuteront sur la période 2010 / 2014 et sont renouvelables selon la périodicité suivante :

- . Période ferme : année scolaire 2011/2012
- . Reconduction n° 1 : année scolaire 2012/2013
- . Reconduction n° 2 : année scolaire 2013/2014
- . Reconduction n° 3 : année scolaire 2014/2015

Conformément aux conventions liant le Département aux autorités organisatrices de second rang, les marchés ont été transmis à la Communauté de Communes du Pays Rochois pour signature et notification à l'entreprise titulaire.

Monsieur le Président indique par ailleurs, que les offres retenues pour ces marchés représentent une économie de 10 % en moyenne par rapport à l'estimation du Conseil Général, et de 20 % par rapport aux offres non retenues.

Monsieur le Président suppose que chacun a pu entendre ce qui s'était passé dans ces appels d'offres de transports scolaires.

Il rappelle à l'assemblée que la C.C.P.R. est organisatrice de second rang et que c'est le Conseil Général - Organisateur de 1<sup>er</sup> rang - qui met en consultation les différents circuits.

Par la suite, c'est le Président de la C.C.P.R. qui signe les marchés et les exécute.

Les derniers appels d'offres ont été jugés par le Département et la société BUSTOURS a été retenue pour l'ensemble des circuits.

Monsieur le Président informe le conseil qu'il a reçu les transporteurs du Pays Rochois qui ont perdu ces marchés.

La C.C.P.R. a pris acte de leurs remarques mais en tant qu'organisatrice de second rang, elle ne peut pas faire grand-chose en leur faveur si ce n'est prendre acte de leur désappointement.

Le Conseil Général a jugé que les offres remises par BUSTOURS respectaient les règles du cahier des charges.

Monsieur PATERNAULT demande à quoi correspondent les numéros de circuits.

*Monsieur le Président lui répond que ces numéros correspondent à une ligne de transport sur le Pays Rochois.*

Monsieur PATERNAULT aimerait savoir d'où vient cette société et demande qui va gérer les problèmes si cela se passe mal à la rentrée.

*Monsieur le Président lui répond que cette société est installée dans l'Ain. Elle a répondu à cet appel d'offres dans les règles et en garantissant la qualité de son service.*

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il a reçu les représentants de BUSTOURS. Il leur a indiqué qu'il n'y aura pas de temps d'attente et que la C.C.P.R. sera très attentive à la qualité de leur service. Le responsable a précisé, qu'avant de répondre à l'appel d'offres, il avait pris connaissance et étudié les différents circuits du Pays Rochois.

Monsieur le Président précise que l'économie réalisée par le Conseil Général est de 380 000 €.

Monsieur le Président indique, comme le lui rappelle Monsieur ALLARD, que dans ces marchés, il existe des conventions collectives qui obligent l'entreprise adjudicataire à reprendre un certain pourcentage des chauffeurs des autres entreprises qui en feraient la demande.

Cette clause permet de protéger les salariés. Pour autant, il est évident que certaines entreprises locales pourraient connaître des difficultés.

Madame DELAVENAY demande à quoi correspondent les montants minimum et maximum indiqués.

*Madame DUNAND lui répond qu'il s'agit de marchés à bons de commande.*

Monsieur CONTAT a retenu que l'entreprise était de l'Ain. Il demande où elle va s'agencer ?

*Monsieur le Président lui répond que la société BUSTOURS cherche actuellement une implantation locale, un parking. A défaut, cette situation ne leur pose pas de problème selon les dires du patron de cette société.*

*Il ajoute que l'on ne peut mettre en doute, à priori, la parole du directeur qui assure avoir pris la mesure de son engagement.*

*La C.C.P.R. sera malgré tout vigilante sur la qualité du service et du fonctionnement.*

Le Conseil est invité à :

- ↳ Prendre acte de l'attribution des marchés - Lots n° 1 à 12 à l'entreprise BUSTOURS,
- ↳ Autoriser son Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire*

- ↳ *Prend acte de l'attribution des marchés - Lots n° 1 à 12 à l'entreprise BUSTOURS,*
- ↳ *Autorise son Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés.*

#### ➤ Tarifs des cartes de transport pour l'année scolaire 2011 / 2012

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ROSSET.

Il rappelle que la C.C.P.R. étant organisatrice de second rang, elle se doit de gérer les aspects administratifs de ces transports scolaires et doit fixer les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2011/2012.

La Commission Scolaire réunie le 26 avril 2011, a proposé que les tarifs demeurent inchangés.

Par contre, au vu du nombre de plus en plus important de familles s'acquittant de la carte de transport hors délai, la commission propose que les tarifs majorés soient sensiblement revalorisés.

Monsieur ROSSET précise que de plus en plus de familles procèdent à leur inscription tardivement ce qui pénalise le travail du service et perturbe l'organisation des transports. En effet, le nombre d'élèves à transporter par circuit doit être communiqué le plus tôt possible et ce afin de déterminer la capacité des cars à mettre en place avant la rentrée.

Monsieur le Président pense que cette augmentation semble normale. Ces retards perturbent l'organisation du service et peuvent induire en erreur le Conseil Général sur la capacité du bus à mettre en place.

Il ajoute que la C.C.P.R. ne veut plus de ces retards.

Monsieur BUFFLIER demande si les tarifs majorés sont appliqués dans le cas d'un changement d'adresse hors délai.

Monsieur le Président lui répond par la négative.

	<b>TARIFS 2011</b>	<i>Pour mémoire Tarifs 2010</i>
<b>Plein Tarif - 1er enfant</b>	<b>92.00 €</b>	92.00 €
<b>Demi Tarif - 2ème enfant</b>	<b>46.00 €</b>	46.00 €
<b>Tarif majoré - 1er enfant</b>	<b>150.00 €</b>	121.00 €
<b>Demi Tarif majoré - 2ème enfant</b>	<b>75.00 €</b>	60.00 €
<b>Duplicata</b>	<b>3.50 €</b>	3.50 €

Le Conseil est invité à approuver les tarifs des cartes de transport pour l'année scolaire 2011 / 2012.

*A l'unanimité des présents,  
les tarifs des cartes de transports scolaires pour l'année scolaire 2011/2012  
sont approuvés tels que présentés ci-dessus.*

## ↳ RESTAURATION SCOLAIRE

### ➤ Tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2011 / 2012

Monsieur ROSSET expose au Conseil Communautaire que les tarifs de la restauration scolaire doivent être fixés pour l'année scolaire 2011/2012.

La Commission Scolaire réunie le 26 avril 2011, propose de mettre en œuvre une tarification de la restauration scolaire prenant en compte le quotient familial.

Cette proposition vise à instaurer davantage d'équité dans le prix demandé, au regard des revenus des familles.

Monsieur ROSSET ajoute que la Commission a tenu à marquer la solidarité de la C.C.P.R. vis-à-vis des familles à faibles revenus et s'aligner sur d'autres collectivités qui ont instauré le quotient familial pour leurs tarifs cantine.

Ces nouveaux tarifs ne devraient pas impacter le budget.

Il tient à porter à la connaissance du conseil les éléments suivants :

- ⇒ Différentiel Année scolaire 2009 / 2010 : - 233 000 € pour la collectivité
- ⇒ 60 % du coût de revient global des repas est pris en charge par les parents
- ⇒ 40 % soit la différence assumée par la collectivité

Madame ESPINASSE intervient et dit que si la commune de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY a instauré le quotient familial c'était aussi pour bénéficier d'aides de la C.A.F.

*Monsieur le Président lui répond que lors des réunions des parents d'élèves, cette demande d'application du quotient familial est récurrente et ne repose pas uniquement sur le versement d'aides de la C.A.F.*

*Monsieur ALLARD rappelle que c'est un des éléments pour que la C.A.F. propose des aides.*

*Monsieur le Président souligne que si le centre de loisirs n'avait pas instauré le quotient familial, il ne bénéficierait d'aucune aide.*

Q.F.	REPAS	PANIER REPAS	REPAS MAJORE	REPAS ADULTE
0 à 400	4.50 €	4.00 €	10.40 €	6.45 €
400.01 à 800.00	4.80 €			
800.01 à 1 200.00	5.20 €			
1 200.01 à 1 700.00	5.35 €			
1 700.01 à 2 000.00	5.50 €			
> 2 200.01	5.60 €			

Pour information

Q.F.	Revenu Mensuel*
de 400 à 800	de 1 200 à 2 400 €
de 801 à 1 200	de 2 403 à 3 600 €
de 1201 à 1 700	de 3 603 à 5 100 €
de 1701 à 2 200	de 5 103 à 6 600 €

*\* Famille composée de 2 adultes et 2 enfants*

Madame LAPIERRAZ souhaite savoir ce que l'on entend par panier repas.

*Madame PEREZ répond qu'il s'agit d'une participation demandée aux parents d'enfants allergiques qui amènent eux-mêmes leur propre repas ; c'est ce que l'on appelle le P.A.I. - Programme d'Accueil Personnalisé.*

*Monsieur le Président souligne que le tarif correspond donc à de la surveillance.*

Le Conseil est invité à approuver les tarifs des repas de restauration pour l'année scolaire 2011 / 2012.

*A l'unanimité des présents,*

*les tarifs des repas de restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012*

*sont approuvés tels que présentés ci-dessus.*

## ➤ Modification du Règlement Intérieur

Monsieur ROSSET expose au Conseil Communautaire que le règlement intérieur de restauration scolaire a été revu dans le cadre de la mise en œuvre d'un pôle enfance à la Communauté de Communes.

Cette refonte s'est établie dans une double volonté de simplification et de mise en cohérence par rapport au règlement intérieur du centre de loisirs.

Il s'agit notamment de demander aux parents la constitution d'un dossier unique d'inscription à ces deux structures, de prendre en compte le quotient familial évoqué plus haut et également d'instaurer le paiement par carte bancaire.

Dans sa séance du 26 avril 2011, la Commission a donné un avis favorable à ce projet de règlement intérieur joint en annexe.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire.

*A l'unanimité des présents,*

*la modification du règlement intérieur de la Restauration Scolaire est approuvée.*

## ↳ CENTRE DE LOISIRS DU PAYS ROCHOIS

### ➤ Tarifs du Centre de Loisirs pour les camps de l'été 2011 et pour l'année scolaire 2011 / 2012

Sur proposition de la Commission Centre de Loisirs qui s'est réunie le 19 avril 2011, les tarifs du centre de loisirs pour les camps de l'été 2011 et l'année scolaire 2011 / 2012 sont établis ainsi qu'il suit :

Pour information, la Commission n'a pas souhaité appliquer d'augmentation à ces tarifs.

Monsieur ROSSET ajoute que dans un souci de cohérence avec la restauration, la commission propose 6 tranches de quotient familial au lieu de 9 auparavant.

Ce changement concerne les tarifs de l'année scolaire 2011 /2012 puisqu'il s'applique du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 et non aux camps d'été pour cette année.

Il porte à la connaissance conseil les informations suivantes :

⇒ les dépenses du centre de loisirs s'élèvent à la somme de 687 000 €  
pris en charge à :

- 30 % par les parents soit 208 000 €
- 58 000 € par la C.A.F. (baisse des aides d'année en année)
- 60 % par la collectivité soit 417 000 €

Monsieur ROSSET fait remarquer la forte participation de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a quelques années, la participation de la C.C.P.R. était de l'ordre de 70 %. La réorganisation des activités a permis de revenir à des dépenses un peu plus raisonnables. Il est toujours bon d'avoir en tête la participation de la collectivité. Il ajoute qu'il est nécessaire de trouver le bon équilibre entre les participations de chacun. Les gens doivent être sensibilisés par cette participation de la collectivité.

Monsieur GONON a relevé l'instauration d'une pénalité de 25.00 € pour toute heure commencée en cas de retard après 18 H. Il souhaite savoir à quoi correspond cette pénalité.

*Monsieur Eric MEYNET précise qu'il arrive que des parents oublient ou arrivent en retard pour récupérer leur enfant à l'arrêt de bus.*

*Dans cette hypothèse, un animateur est rémunéré pour ramener l'enfant du point d'arrêt à la C.C.P.R. et mettre en œuvre les moyens pour joindre les parents et attendre leur arrivée.*

Madame DELAVENAY demande si beaucoup d'enfants de l'extérieur fréquentent le centre de loisirs.

*Monsieur ROSSET lui répond que l'on a noté sur 2010 une augmentation des inscriptions à la journée qui représentent maintenant 1/3 des inscriptions.*

*Pour l'été 2010, 60 journées d'inscriptions d'enfants extérieurs ont été constatées. Le centre enregistrait 11 412 journées soit une augmentation de +3% par rapport à 2009.*

*Cette proposition d'inscrire les enfants extérieurs au Pays Rochois de manière non prioritaires permet d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement du centre de loisirs.*

Monsieur ALLARD demande si ces enfants bénéficient du même tarif que ceux du Pays Rochois.

*Monsieur ROSSET lui répond qu'un tarif spécial a été mis en place.*

## MERCREDIS

Droits d'inscription annuels : 5.00 €

Q.F. en €	Tarif / jour	Tarif ½ journée	
		Sans repas	Avec repas
0 à 400,00	9.00 €	4.50 €	7.00 €
400,01 à 800,00	13.00 €	6.50 €	9.00 €
800,01 à 1 200,00	17.00 €	8.50 €	11.00 €
1 200,01 à 1 700,00	20.00 €	10.00 €	12.50 €
1 700,01 à 2 200,00	24.50 €	12.25 €	14.75 €
>2 200,01	28.00 €	14.00 €	16.50 €

En cas de retard après 18 H, une pénalité de 25.00 € sera appliquée pour toute heure commencée

Sans aide aux Temps Libre		La semaine	Tarif à la journée	Extérieurs
0 à 400,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>45.00 €</b>	10.50 €	12.50 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>30.00 €</b>	7.50 €	9.50 €
400,01 à 800,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>65.00 €</b>	14.50 €	16.50 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>50.00 €</b>	11.50 €	13.50 €
800,01 à 1 200,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>85.00 €</b>	19.00 €	21.00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>70.00 €</b>	16.00 €	18.00 €
1 200,01 à 1 700,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>100.00 €</b>	22.00 €	24.00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>85.00 €</b>	19.00 €	21.00 €
1 700,01 à 2 200,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>122.50 €</b>	27.50 €	31.50 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>107.50 €</b>	24.50 €	28.50 €
>2 200,01	1 <sup>er</sup> enfant	<b>140.00 €</b>	32.00 €	36.00 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>125.00 €</b>	29.00 €	33.00 €

**Avec aide aux temps libres Haute-Savoie\***

0 à 800	<b>45.00 €</b>	<b>10.50 €</b>	<b>12.50 €</b>
---------	----------------	----------------	----------------

CAMP DU 26 AU 29 JUILLET 2011

Monsieur ROSSET précise que le camp de juillet se déroulera à CHATEL.

Madame DELAVENAY souhaite savoir quels enfants sont concernés par ces camps.  
*Monsieur ROSSET lui répond que les enfants de la tranche 6 / 12 ans sont concernés.*

Sans aide aux Temps Libre		Les 4 jours	Extérieurs
0 à 250.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>90.00 €</b>	<b>98.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>78.00 €</b>	<b>86.00 €</b>
250.01 à 500.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>105.00 €</b>	<b>113.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>93.00 €</b>	<b>101.00 €</b>
500.01 à 750.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>120.00 €</b>	<b>128.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>108.00 €</b>	<b>116.00 €</b>
750.01 à 1 000.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>135.00 €</b>	<b>143.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>123.00 €</b>	<b>131.00 €</b>

1 000.01 à 1 250.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>150.00 €</b>	<b>166.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>138.00 €</b>	<b>154.00 €</b>
1 250.01 à 1 500.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>165.00 €</b>	<b>181.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>153.00 €</b>	<b>169.00 €</b>
1 500.01 à 1 750.00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>180.00 €</b>	<b>196.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>168.00 €</b>	<b>184.00 €</b>
1 750.01 à 2 000	1 <sup>er</sup> enfant	<b>195.00 €</b>	<b>211.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>183.00 €</b>	<b>199.00 €</b>
> 2 000.01	1 <sup>er</sup> enfant	<b>210.00 €</b>	<b>226.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>198.00 €</b>	<b>214.00 €</b>

Avec aide aux temps libres Haute-Savoie\*

0 à 800	<b>90.00 €</b>	<b>98.00 €</b>
---------	----------------	----------------

SKI A MONTISEL pour les 5/12 ans

Sans aide aux Temps Libre			Extérieurs
		1 <sup>er</sup> enfant	
0 à 400,00	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>85.00 €</b>	<b>95.00 €</b>
		<b>70.00 €</b>	<b>80.00 €</b>
400,01 à 800,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>105.00 €</b>	<b>115.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>90.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
800,01 à 1 200,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>125.00 €</b>	<b>135.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>110.00 €</b>	<b>120.00 €</b>
1 200,01 à 1 700,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>140.00 €</b>	<b>160.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>125.00 €</b>	<b>145.00 €</b>
1 700,01 à 2 200,00	1 <sup>er</sup> enfant	<b>162.50 €</b>	<b>182.50 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>147.50 €</b>	<b>167.50 €</b>
>2 200,01	1 <sup>er</sup> enfant	<b>180.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
	2 <sup>ème</sup> enfant	<b>165.00 €</b>	<b>185.00 €</b>

Avec aide aux temps libres Haute-Savoie\*

0 à 800	<b>85.00</b>	<b>95.00</b>
---------	--------------	--------------

\* Selon conditions et uniquement pendant les vacances scolaires, les Aides aux Temps Libres sont attribuées par la CAF aux familles ayant un Quotient Familial compris entre 0 et 800 €

Monsieur ROSSET annonce que globalement la C.C.P.R. est sur une maîtrise du déficit qui est compris entre 400 et 420 000 €.

Une optimisation du personnel a été réalisée, l'embauche est effectuée suivant les besoins réels avec toutefois une qualité d'accueil toujours très bonne.

Madame DELAVENAY demande si la C.C.P.R possède des comparaisons avec d'autres communautés de communes.

*Monsieur le Président lui répond que la comparaison est difficile par rapport au service rendu. Pour la C.C.P.R., le coût du transport est un poste important.*

Le Conseil est invité à approuver les tarifs du centre de loisirs pour les camps de l'été 2011 et l'année scolaire 2011/2012.

*A l'unanimité des présents,*

*les tarifs du centre de loisirs pour les camps de l'été 2011 et l'année 2011/2012*

*sont approuvés tels que présentés ci-dessus.*

#### ➤ Modification du Règlement Intérieur

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le règlement intérieur du centre de loisirs a été revu dans le cadre de la mise en œuvre d'un pôle enfance à la Communauté de Communes.

Cette adaptation s'inscrit dans une double volonté de simplification et de mise en cohérence par rapport au règlement intérieur de la restauration scolaire.

Il s'agit notamment de demander aux parents la constitution d'un dossier unique d'inscription à ces deux structures.

Dans sa séance du 19 avril 2011, la Commission a donné un avis favorable à ce projet de règlement intérieur joint en annexe.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver le règlement intérieur du centre de loisirs.

*A l'unanimité des présents,*

*la modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs est approuvée.*

↳ Demande de subvention à l'ADEME

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur ALLARD.

Ce dernier explique au Conseil Communautaire que la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » dans son volet « déchets » fixe de nouveaux objectifs aux collectivités ayant la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés », notamment la réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilés d'ici 2014 et une réduction de 15 % de l'incinération pour 2012.

Outre ces objectifs chiffrés, le Grenelle impose aux collectivités l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans ce contexte réglementaire en effervescence, la commission « déchets » a validé le lancement d'une étude comportant plusieurs volets.

Une première partie consacrée à l'élaboration d'un schéma directeur des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois et l'instauration de la redevance incitative.

La seconde partie de l'étude porterait sur l'élaboration du programme local de prévention, les objectifs, les moyens à mettre en œuvre.

Le bureau d'études INDDIGO a été retenu après consultation, pour un montant de 45 679,55 € TTC. L'ADEME soutient les collectivités engagées dans ces démarches en allouant des subventions permettant de cofinancer des études de cette nature. Le montant de l'aide allouée sera calculé par leurs services après étude de notre dossier (taux maximum : 70 %).

Monsieur ALLARD tient à souligner qu'il y a quelques années, le budget ORDURES MENAGERES enregistrait un déficit de 200 000 € sur les ordures ménagères et 800 000 € pour la déchetterie.

L'objectif fixé avec la commission est de diminuer fortement ce déficit voire de le ramener à 0.

Un certain nombre de choses ont été faites et qui ont permis de remonter les recettes de ce budget.

Il est nécessaire de prendre d'autres décisions incitatives car l'on s'est rendu compte que l'on arrivait à la limite de l'exercice et que l'on ne peut plus agir seul d'où le souhait de s'adresser à un bureau d'études pour réaliser certaines améliorations :

- ① le Grenelle 2 nous impose des obligations et la C.C.P.R. a la volonté d'y répondre avec performance ;
- ② la commission s'est aperçu que la C.C.P.R. avait un défaut de communication ; point à développer auprès de la population.

Cette étude va nous proposer des pistes pour accroître la part incitative, maîtriser au mieux les coûts de notre déchetterie.

Monsieur ALLARD ne doute pas que la C.C.P.R. va y arriver mais cela demandera encore beaucoup de travail.

Monsieur le Président souligne le gros travail déjà réalisé sur ce budget ORDURES MENAGERES.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ↳ Approuver la demande d'aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude diagnostique du service de collecte des déchets
- ↳ Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Le Conseil, à l'unanimité des présents,*

↳ *Approuve la demande d'aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude diagnostique du service de collecte des déchets*

↳ *Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

<b>07.</b>	<b>CHOIX DU LIEU DE SEANCE DU PROCHAIN CONSEIL</b> Délibération n° 2011-40
------------	---

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en raison de la nouvelle distribution des locaux au sein de la Maison de Pays, le Conseil Communautaire doit se réunir dans un autre lieu.

Les conseillers d'AMANCY se proposent de recevoir le Conseil Communautaire dans sa salle polyvalente le Mardi 28 juin prochain à 20 heures.

Le Conseil Communautaire est invité à choisir le lieu de réunion de la prochaine séance.

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

*décide que sa prochaine séance se tiendra sur la commune d'AMANCY.*

<b>08.</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
------------	---------------------------

↳ Délibération des communes sur le Périmètre de Transports Urbains

Monsieur le Président rappelle l'importance de délibérer sur ce périmètre pour donner au Préfet les délibérations qui permettront de fixer ce périmètre de transports urbains.

Il insiste sur le fait que les communes doivent délibérer au plus tard le 15 juin.

Monsieur le Président rappelle que c'est le démarrage d'un projet important, conséquent et que tous doivent être au rendez-vous.

↳ Salon des Maires

Monsieur le Président informe l'assemblée que la C.C.P.R tiendra un stand ainsi que l'ARC les 26 et 27 mai prochain à la Foire Exposition.

## ↳ C.D.D.R.A. - Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce dernier sera acté d'ici la fin d'année.

Un atelier territorial est organisé le 08 juin à 18 heures au gymnase de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY, dans l'auditorium.

L'ensemble du conseil est invité à participer à ces ateliers.

Une synthèse sera présentée par la suite à l'auditorium.

Monsieur le Président ajoute que c'est un moment fort, il en découlera le projet de ce C.D.D.R.A. Ce sont aux élus qu'il revient de prendre à bras le corps ce projet afin d'obtenir les financements nécessaires.

La C.C.P.R. doit être présente dans ce contrat, c'est elle qui le construira. C'est pourquoi il est important que les élus soient au rendez-vous.

## ↳ Repas de la C.C.P.R.

Monsieur le Président souhaite organiser un repas le 30 juin.  
Il se déroulera à SAINT LAURENT ou SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.

Monsieur PATERNAULT informe Monsieur le Président que ce jour là, la commune de LA ROCHE SUR FORON tient son conseil municipal. Si la date n'est pas modifiée, ses conseillers ne pourront être présents.

Monsieur le Président croit savoir qu'un conseil municipal va se dérouler autour du 15 juin pour délibérer sur le périmètre des transports urbains. Il verra avec Monsieur THABUIS si un seul conseil peut être organisé. A défaut, la date pourra être revue.

## ↳ Atelier Compostage

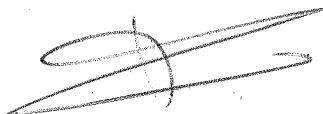
Monsieur le Président informe le conseil que jeudi 19 mai se tiendra à ARENTHON un atelier « Compostage » à 18 H 30.

~~~~~

La séance est levée à 21 H 40.

~~~~~

La Secrétaire de Séance,  
Mme DELAVENAY



Le Président,  
M. GAILLARD

